



SNUipp

Syndicat National Unitaire des
Instituteurs, Professeurs des
écoles et Pegg

École 24



FSU

Fédération
Syndicale
Unitaire

Le bulletin de la section départementale du
SNUipp-FSU Dordogne

BULLETIN n°1 – 1er trimestre 2019 - janvier - SNUipp-FSU24

Voeux 2019



vous présente
ses meilleurs vœux pour 2019.
Des vœux de fraternité, d'accueil
et de combats pour
une école dont tous les enfants
ont besoin.

Sommaire en page 2

- carte scolaire,
- mouvements sociaux
-

MARSAC PPDC

P4

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

Déposé le 22 janvier 2019



Elections professionnelles 2018

En dépit des bugs et de la complexité technique du scrutin, les enseignantes et les enseignants ont été très nombreux à participer à l'élection de leurs représentants. En Dordogne nous atteignons un taux de participation de 65.05% (56.58% en 2014) ; c'est l'un des meilleurs taux au niveau national, C'est le signe d'une campagne active de la part des 2 organisations syndicales représentatives en Dordogne ; c'est aussi la confirmation que la profession est attachée au paritarisme.

Le SNUipp-FSU24 remercie chaleureusement les collègues qui ont voté pour les listes présentées par le SNUipp et la FSU, nous restons majoritaires en CAPD, CAPN, CTA et CTM. Nous progressons en voix tant au niveau local que national.

Résultats départementaux des listes SNUipp24 et FSU 24

CAPD 2018	voix	...%	sièges	CAPD 2014	voix	...%	sièges
Inscrits	1897			Inscrits	1891		
Votants	1234	65,05		Votants	1070	56,58	
Exprimés	1206	63,57		Exprimés	1047	55,37	
SNUipp-FSU	603	50,00	= 4	SNUipp-FSU	528	50,43	= 4
SE-UNSA	554	45,94	= 3	SE-UNSA	463	44,22	= 3
SGEN-CFDT	20	1,66	=0	SGEN-CFDT	29	2,77	=0
SNUDI-FO	29	2,40	=0	SNUDI-FO	27	2,58	=0

CTSD 2018	voix	...%	sièges	CTSD 2014	voix	...%	sièges
INSCRITS	5392			INSCRITS	5366		
VOTANTS	2654	49,22%		VOTANTS	2565	47,80%	
EXPRIMÉS	2448	46,64%		EXPRIMÉS	2448		
FSU	1133	45,04 %	=6	FSU	1100	44,93%	=6
SE UNSA	753	29,94%	=3	SE UNSA	750	30,64%	=4
FO	210	8,34%	=1	FO	177	7,23%	
SGEN CFDT	110	4,37%		SGEN CFDT	137	5,60%	
CGT	96	3,81%			105	4,90%	
SNPTES	39	1,55%					
SNCL	18	0,70%					
SNALC	88	3,49%					
SUD	68	2,70%			56	2,61%	

Édito S'il y a bien un constat que nous partageons avec Emmanuel Macron, c'est celui de la fracture sociale, voire fracture sociétale. Gilets jaunes, Stylos rouges, salariés, jeunes, retraités, précaires, chômeurs, nous constatons surtout l'impossible réconciliation, impossible conciliation avec ce pouvoir arrogant, violent, opposant au peuple la force, le mépris et l'insulte.

Le mouvement citoyen pacifiste exprimé depuis plus de deux mois, dans nos villes, nos campagnes, ne connaît pas d'essoufflement. L'amertume et la colère sont profondes, et si demain ce ne sont plus les Gilets jaunes qui occupent les centres-ville et les ronds-points, ce seront d'autres formes d'action qui verront le jour et prendront la relève... Inventer et se réinventer pour alimenter l'espoir.

Effectivement, les syndicats n'ont pas pris leur place dans cet élan populaire, soit parce qu'ils n'étaient pas désirés par les manifestants eux-mêmes, soit parce que dépassés par un mouvement inédit, ils n'ont pas su s'y inscrire. Beaucoup a été dit et écrit là-dessus... Et pourtant, la mise en mouvement du « monde » syndical face à un pouvoir fortement déstabilisé et décrédibilisé, est nécessaire mais se fait attendre. Evidemment, l'unité la plus large possible doit être recherchée !

N'oublions pas que l'histoire des conquêtes sociales dans notre pays s'est toujours conjuguée avec l'action syndicale. Inutile d'en rajouter, vous connaissez l'histoire passée... mais c'est aussi l'histoire que tous ensemble nous devons continuer d'écrire... L'histoire faite de nos petites histoires, de vos petites histoires... Pour le Conseil Syndical du SNUipp Dordogne, il est temps de prendre une part active en nous y associant sur nos mandats.

Des petites histoires comme celles de collègues, de parents, de citoyens qui n'hésitent pas à donner de leur temps, de leur argent, de leur vie pour aider des gens qui souffrent et qui ont peur, car l'expulsion des étrangers, avec (ou sans) enfants scolarisés, n'a pas connu la trêve des confiseurs... Comités de soutien, associations, réseaux, on s'organise comme on peut (et plutôt très bien) parce que l'asile, ce n'est pas une idée, une utopie, ce doit être une réalité afin d'éviter pour certains le pire dans leur pays. Pendant que messieurs Macron, Castaner et leurs bras armés expulsent, d'autres, citoyens dignes et désintéressés, assistent et sauvent. A la lecture de ce qui vient de se passer dans quelques écoles de notre département ces dernières semaines, l'institution et quelques fonctionnaires d'autorité auraient-ils apporté leur soutien, ne serait-ce que moral, aux collègues qui s'engagent pour les enfants dont ils voient le regard tous les jours ? Non ! Bien au contraire ! Car un fonctionnaire, ça fonctionne, ça obéit et ça exécute dans le respect de la loi ! N'oublions jamais que M. Papon aussi était fonctionnaire... Honneur et merci à vous, collègues et citoyen.ne.s engagé.e.s qui portez haut et fort les couleurs d'une école et d'un pays pour toutes et tous !

Le SNUipp, avec la FSU, soutient et encourage toutes les initiatives citoyennes auprès des familles « sans-papiers » et réfugiées et accompagneront tout.e.s les collègues qui rencontreraient de la malveillance hiérarchique... Chat échaudé...

D'autres petites histoires ? Celles que nous allons écrire lors des opérations de carte scolaire ! Les maires l'ont compris, on les a bernés une fois, mais pas deux : ils n'ont pas signé la nouvelle convention ruralité proposée par le DASEN... Là encore, chat échaudé... Il faut dire que le scénario de l'histoire a déjà été joué et plus personne n'est dupe : enseignants, parents, élus, citoyens, tout le monde sait bien que l'objectif est de rationaliser, regrouper, concentrer, fusionner, fermer, pour optimiser... LES COUTS VOUS DIS-JE !!!... Ces gens-là ne défendent pas le Service Public, bien qu'ils le clament... pas trop fort... Ils défendent le service après-vente des Macron, Philippe, Blanquer, Darmanin et compagnie pour enfin créer un vrai marché privé de l'enseignement pour remplacer le Service Public d'Éducation et mieux préparer sa privatisation! Voilà une autre petite histoire mais celle-ci, on la connaît déjà : même les acteurs ne changent pas...

Allez, puisque c'est encore la saison, bonne année et santé, les collègues. Ensemble, dans l'action et dans l'unité, bâtir l'avenir...

pages	SOMMAIRE
1	◇ Résultats des élections
2	◇ Edito
3	◇ Bulletin d'adhésion
4	◇ Carte scolaire
5*6	◇ Enquête carte scolaire
7	◇ Avancement d'échelon ◇ Rdv carrière
8*9	◇ Evaluations
10	◇ Stylos rouges ◇ Gilets jaunes
11	◇ Infos rapides
12	◇ Agenda – Ris – A retenir

Alain Chabrilangeas

Engagé-es au quotidien pour nos métiers et l'Éducation !

F.S.U. ENGAGÉ-ES AU QUOTIDIEN

SNEs SNEP SNUipp FSU SNPI SNVCS SNUipp SNV SNTER

NOM : Prénom : Nom de jeune fille :
 Adresse (personnelle bien préciser) : Rue : ou Lieu dit :
 Code postal : Ville : Date de naissance :
 E-mail (personnel) : fixe : Portable :

Établissement(s) ou poste(s) de rattachement :

SITUATION : Instituteur(trice) Professeur des écoles PE Hors-classe PE Stagiaire Etudiant Master
 PEGC PEGC Hors-classe PEGC classe excep PSY-EN classe normale PSY-EN Hors-classe Contractuel AE AVS EVS
 Adjoint(e) élém. Adjoint(e) mat. Directeur(trice) Chargé d'école
 Titulaire-mobile ZIL Titulaire-mobile BD Enseignant spécialisé (préciser)
 Retraité Si temps partiel préciser la quotité% Autre situation (préciser) :
 Date de première titularisation :/...../..... **Échelon (à vérifier dans IProf) :** **depuis le**/...../.....

66 % de déduction fiscale ou de crédit d'impôt applicable sur les revenus 2018, dans le tableau suivant vous pourrez voir le coût réel après impôts

ÉCHELONS												MAJORATIONS			
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11				
P.E. (Classe normale)	123 €	140 €	142 €	146 €	150 €	154 €	163 €	175 €	186 €	200 €	214 €	A-SH	8 €	DIRE 4 à 9 CL	10 €
Coût réel	42 €	48 €	48 €	50 €	51 €	52 €	55 €	59 €	63 €	68 €	73 €	Coût réel	3 €	Coût réel	3 €
P.E. (Hors classe)	184 €	197 €	210 €	227 €	242 €	255 €						CPC - CPD	12 €	DIRE 10 CL et +	15 €
Coût réel	62 €	67 €	71 €	77 €	82 €	87 €						Coût réel	4 €	Coût réel	5 €
PE (Classe exceptionnelle)	224 €	237 €	250 €	267 €	287 €	298 €	313 €					IMF - PEMF	8 €	Dir SEGPA & Eta Spé	15 €
Coût réel	76 €	80 €	85 €	91 €	97 €	101 €	106 €					Coût réel	3 €	Coût réel	5 €
PSY-EN (Classe normale)	140 €	163 €	165 €	170 €	176 €	182 €	194 €	209 €	224 €	242 €	261 €	DIRE 1 à 3 CL	5 €	DIRE EREA - LEA	40 €
Coût réel	48 €	55 €	56 €	58 €	60 €	62 €	66 €	71 €	76 €	82 €	89 €	Coût réel	2 €	Coût réel	14 €
PSY-EN (Hors classe)	221 €	238 €	255 €	278 €	298 €	315 €						AUTRES CATÉGORIES			
Coût réel	75 €	81 €	87 €	94 €	101 €	107 €						PES / Contractuels	70 €	AE - EVS - AVS	15 €
PSY-EN (Classe exceptionnelle)	272 €	289 €	306 €	329 €								Coût réel	24 €	Coût réel	5 €
Coût réel	92 €	98 €	104 €	112 €								Étudiant(e) Master	10 €	Dispo / Congé parental	78 €
INSTITUTEURS	112 €	118 €	120 €	123 €	126 €	128 €	131 €	138 €	145 €	154 €	168 €	Coût réel	3 €	Coût réel	27 €
Coût réel	38 €	40 €	41 €	42 €	43 €	44 €	45 €	47 €	49 €	52 €	57 €	TEMPS PARTIEL : proportionnel à la quotité de service			
PEGC (Hors classe)	145 €	153 €	162 €	171 €	194 €	208 €						RETRAITÉS			
Coût réel	49 €	52 €	55 €	58 €	66 €	71 €						Pension < 1500 €/mois		100 €	34 €
PEGC (Classe exceptionnelle)	195 €	210 €	220 €	235 €	250 €							Pension de 1500 à 2000 €/mois		105 €	36 €
Coût réel	66 €	71 €	75 €	80 €	85 €							Pension > 2000 €/mois		110 €	37 €

les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6.01.1978. Cette autorisation est révoquable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNUipp-24.

Indiquez votre choix de paiement :

Par chèque en .nb. chèque(s) à l'ordre de « SNUipp FSU 24 »
(le premier chèque sera encaissé début janvier)

Par mandat SEPA (remplir l'autorisation ci-dessous)

Montant : €
(cf tableaux-tarifs en ajoutant les majorations éventuelles et en appliquant si besoin la quotité temps partiel)

Date :/...../.....
 Signature :

Mandat SEPA à ne remplir que par ceux qui optent pour le prélèvement automatique



En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le SNUipp-FSU Dordogne à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNUipp-FSU Dordogne. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée : dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé et/ou sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Veillez compléter en lettres capitales en respectant le précasage

NOM

PRENOM

ADRESSE PERSONNELLE

CP / VILLE

PAYS

BIC

IBAN

Nom du créancier
SNUipp - FSU Dordogne
 Identifiant créancier SEPA
FR 03 ZZZ 439 172



Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Les informations contenues dans la présente demande ne seront utilisées que pour les seules nécessités de la gestion et pourront donner lieu à exercice du droit individuel d'accès auprès du créancier à l'adresse ci-dessous, dans les conditions prévues par la délibération n°80 du 1/04/80 de la Commission Informatique et Libertés. La présente demande est valable jusqu'à annulation du débiteur. Le montant de la cotisation est prélevée en 5 fois le 10 de chaque mois à partir de janvier.

Type de paiement : Paiement récurrent / répétitif Paiement ponctuel

Document à renvoyer **accompagné d'un RIB** au **SNUipp-FSU24 - Bourse du Travail**
 26 rue Bodin
 24029 PERIGUEUX CEDEX

À
 Le 20
 Signature :

Ne rien inscrire sous ce trait, votre RUM ainsi qu'un échéancier vous seront communiqués ultérieurement par courrier ou mail.

Référence Unique de Mandat (RUM) : | S | N | U | I | P | P | F | S | U | 2 | 4 | | | | | | | | | | | | |

Trop peu de postes à répartir

La répartition, académie par académie, des postes créés pour la rentrée 2019 a été dévoilée par le ministère de l'Éducation nationale, avec zéro moyen supplémentaire pour un bon tiers d'entre elles. Les 2325 "moyens d'enseignement" distribués ne permettront pas de remplir l'objectif de dédoublement des CE1 en REP et REP+, ainsi que celui de rendre la maternelle obligatoire à 3 ans. Deux dispositions qui à elles seules en consommeraient 5 000. Il faudra donc fermer ailleurs, où les conditions d'enseignement se dégraderont.

Une dotation positive de 2 325 postes, avec une légère baisse des effectifs élèves, il pourrait y avoir de quoi être satisfait. Et pourtant non... Derrière l'apparence des chiffres bruts, se cache une toute autre réalité. Comme par exemple le fait qu'il en faudra déjà 4 000 pour achever le dédoublement des classes de CE1 dans les REP+ et l'effectuer dans les REP. Il en faudra 1 000 de plus pour mettre en œuvre la décision de rendre la maternelle obligatoire à 3 ans.

Autant de moyens qu'il faudra donc, comme l'an passé, trouver ailleurs. En finir définitivement avec le « Plus de maîtres » par exemple, fermer aussi dans le rural, en maternelle, tout en chargeant un peu plus les autres classes.

La répartition des postes

Mesures de rentrée 2019			
AIX-MARSEILLE	110	MONTPELLIER	49
AMIENS	15	NANCY-METZ	0
BESANÇON	0	NANTES	0
BORDEAUX	94	NICE	38
CAEN	0	ORLEANS-TOURS	0
CLERMONT-FERRAND	0	PARIS	40
CORSE	48	POITIERS	0
CRETEIL	502	REIMS	0
DIJON	0	RENNES	0
GRENOBLE	31	REUNION	122
GUADELOUPE	0	ROUEN	34
GUYANE	150	STRASBOURG	56
LILLE	44	TOULOUSE	55
LIMOGES	0	VERSAILLES	462
LYON	175	MAYOTTE	150
MARTINIQUE	0	TOTAL	2 175*

* Plus 150 postes mis en "réserve" pour la poursuite du plan Autisme, les conventions rurales et d'éventuelles mesures d'ajustement.

Introuvables cartes scolaires

Avec treize académies qui affichent un zéro pointé en termes de moyens supplémentaires, dans de très nombreux départements les dotations seront donc négatives et les cartes scolaires à venir s'annoncent redoutables...

Et pour la Dordogne

Rappel carte scolaire 2018

- 49 fermetures
- 49 ouvertures
- 9 communes rurales perdaient leur école

Dotation 2019

- + 94 postes pour l'académie de Bordeaux

Calendrier carte scolaire 2019

- Lundi 21 Janvier : CTA
- Jeudi 7 février : CTSD 1er degré
- Jeudi 14 février : CTSD 1er degré (repli)
- Jeudi 14 février : CDEN 1er degré
- Jeudi 21 février : CDEN 1er degré (repli)

L'enquête

Comme chaque année, pour les écoles concernées par des mesures de carte scolaire, il est important que nous ayons vos données chiffrées afin de les confronter à celles de la DSDEN24. Vous pouvez remplir l'enquête de deux façons :

- par la fiche de suivi papier que vous retrouverez en page 4 et 5 de ce bulletin
- par notre site dédié (nous avons envoyé par mail le 21 janvier un message à toutes les écoles avec un lien d'accès direct à l'espace en ligne)

🌐 <http://24.snuipp.fr/spip.php?article3706>

Mobilisations

A l'issue du CTA qui se tiendra au rectorat de Bordeaux le lundi 21 janvier, nous connaissons la dotation départementale.

Nous ne pressentons rien de bon, nous organiserons au plus vite une réunion à la Bourse du Travail.

Union départementale des maires de Dordogne

Début décembre l'UDM24 a refusé de signer l'avenant à la convention ruralité pour les 3 années qui viennent. La DSDEN 24 aura plus de difficulté à faire du tissu scolaire.



**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**

Fiche de suivi syndical

Carte scolaire 2019

Données école

- Date de renseignement :
- Circonscription :
- Ville :
- Type école :
- Caractéristiques : REP RPI ZRR (cocher les cases le cas échéant)
- **En cas de RPI, merci de remplir une fiche par école**
- Nom de l'école : Téléphone :
 - Mail de l'école :
- Nom d'un collègue référent si besoin :
 - Téléphone : Mail :
- Demande d'ouverture de classe : oui
- Nombre actuel de classes : Clis : oui non
- Rythme semaine actuel : Rythme semaine an prochain :

2018-2019		
Effectifs		Nb Classes
TPS	<input type="text"/>	<input type="text"/>
PS	<input type="text"/>	<input type="text"/>
MS	<input type="text"/>	<input type="text"/>
GS	<input type="text"/>	<input type="text"/>
CP	<input type="text"/>	<input type="text"/>
CE1	<input type="text"/>	<input type="text"/>
CE2	<input type="text"/>	<input type="text"/>
CM1	<input type="text"/>	<input type="text"/>
CM2	<input type="text"/>	<input type="text"/>
CLIS	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Autres	<input type="text"/>	<input type="text"/>
TOTAL	<input type="text"/>	<input type="text"/>

2019-2020		
Effectifs		Nb Classes
TPS	<input type="text"/>	<input type="text"/>
PS	<input type="text"/>	<input type="text"/>
MS	<input type="text"/>	<input type="text"/>
GS	<input type="text"/>	<input type="text"/>
CP	<input type="text"/>	<input type="text"/>
CE1	<input type="text"/>	<input type="text"/>
CE2	<input type="text"/>	<input type="text"/>
CM1	<input type="text"/>	<input type="text"/>
CM2	<input type="text"/>	<input type="text"/>
CLIS	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Autres	<input type="text"/>	<input type="text"/>
TOTAL	<input type="text"/>	<input type="text"/>

- Une fermeture de classe entraînerait-elle le départ d'un(e) enseignant(e) titulaire d'un poste ?
 - oui non
- En cas d'ouverture, existe-t-il un local disponible ou est-il prévu d'en construire un ?
 - oui non
- Une ouverture ou une fermeture entraînerait-elle une modification de la décharge de direction ?
 - oui non
- Mesure de carte scolaire récente le cas échéant ? Fermeture Création Année :
- Contact avec l'IEN sur le sujet de la carte scolaire : oui non

Éléments de contexte de l'école

➤ **Direction :**

- Décharge : oui non si oui, volume :
- EVS Adm : oui non
- Problèmes particuliers :

➤ **ASH :**

- Accueillez-vous des élèves en situation de handicap ? oui non
 - Si oui, combien :
 - en classe ordinaire :
 - en CLIS : type :
- Dans quelles conditions (accompagnement de la scolarisation, autres aides, scolarisation partielle...)

➤ **Les élèves en difficulté :** (enfants en difficulté passagère ne présentant pas de handicap avéré) :

Concernés par le RASED	Nombre prises en charge demandées	Nombre prises en charge effectives
interventions du maître E	<input style="width: 50px;" type="text"/>	<input style="width: 50px;" type="text"/>
interventions du maître G	<input style="width: 50px;" type="text"/>	<input style="width: 50px;" type="text"/>
interventions d'un (e) psychologue scolaire	<input style="width: 50px;" type="text"/>	<input style="width: 50px;" type="text"/>

➤ **Autres informations :** (accueil des enfants du voyage, ...)

➤ **Autres renseignements :** (historique, vie de l'école ...)

Chaque fiche de suivi est contrôlée par un représentant du SNUipp-FSU24 au CTSD et au CDEN.

Je souhaite recevoir des informations syndicales de la part du SNUipp-FSU 24 : oui non

**Fiche à retourner au SNUipp-FSU Dordogne - Bourse du Travail -
26 rue Bodin - 24029 PERIGUEUX CEDEX
Mail : snu24@snuipp.fr – tél : 05 53 08 21 25 ou 05 53 04 59 70**

Avancement d'échelon et rendez-vous de carrière

La CAPD du 5 février devait étudier les avancements d'échelon des 3 classes (Classe normale, Hors classe, Classe exceptionnelle). Nous avons appris au groupe de travail du 14 janvier que les échelons accélérés de la Classe normale ne seraient étudiés qu'à la CAPD du 12 avril. Ce délai supplémentaire permettra à la DSDEN de fixer le cadre du nouveau barème qui régira les accélérations de carrière. Les organisations syndicales seront associées à ce travail au cours d'un GT dont la date reste à déterminer.

Avancements d'échelon

Désormais (suite aux accords PPCR) seuls 2 échelons de la classe normale peuvent être raccourcis en durée :

- le passage du 6ème au 7ème échelon (2 ans avec l'accélération ou 3 ans sans l'accélération)
- le passage du 8ème au 9ème échelon (2,5 ans avec l'accélération ou 3,5 ans sans l'accélération)
- les autres échelons (classe normale, hors classe et classe exceptionnelle) se passent à l'ancienneté de façon automatique, selon les durées indiquées dans les tableaux ci-après

Echelons	Durée échelon en année	Indice	Traitement brut	Traitement net
1	1	383	1 795,00€	1 439,00€
2	1	436	2 043,00€	1 640,00€
3	2	440	2 062,00€	1 655,00€
4	2	453	2 123,00€	1 705,00€
5	2,5	466	2 184,00€	1 754,00€
6	2 avec accélér° 3 sans accélér°	478	2 240,00€	1 799,00€
7	3	506	2 371,00€	1 906,00€
8	2,5 avec accélér° 3,5 sans accélér°	542	2 540,00€	2 042,00€
9	4	578	2 709,00€	2 179,00€
10	4	620	2 905,00€	2 338,00€
11		664	3 112,00€	2 505,00€

Echelons	Durée échelon en année	Indice	Traitement brut	Traitement net
3	3 ans	652	3 055,00€	2 459,00€
4	3 ans	705	3 304,00€	2 660,00€
5	3 ans	751	3 519,00€	2 835,00€
6		793	3 716,00€	2 994,00€

Fiche de suivi sur le site

<http://24.snuipp.fr/spip.php?article3504>

Tableau d'avancement des professeurs des écoles Classe Exceptionnelle

Echelons	Durée échelon en année	Indice	Traitement brut	Traitement net
1	2 ans	695	3 257,00€	2 623,00€
2	2 ans	735	3 444,00€	2 774,00€
3	2,5 ans	775	3 632,00€	2 926,00€
4	3 ans minimum	830	3 889,00€	3 135,00€
Au-delà de l'échelon 4, il existe 3 échelons spéciaux débouchant sur l'indice 972 !				

Rendez-vous de carrière : qui est concerné ?

Depuis janvier 2017, les trois rendez-vous de carrière prévus par le PPCR se mettent peu à peu en place. Ces inspections nouvelles mouture sont prévues à trois moments bien précis de notre carrière.

Pour y voir plus clair, retrouvez votre dernière date de passage d'échelon, puis comparez votre ancienneté dans l'échelon avec les indications suivantes :

Rendez-vous du 6ème échelon (pour espérer avoir une promotion accélérée au 7ème) :

- Il concerne les personnels qui sont dans la 2ème année du 6ème échelon au 31/08 de l'année scolaire en cours (entre 1 an 0 mois et 0 jour et 1 an 11 mois et 29 jours d'ancienneté dans le 6ème).

Rendez-vous du 8ème échelon (pour espérer avoir une promotion accélérée au 9ème) :

- Il concerne les personnels avec 18 mois à 30 mois d'ancienneté dans le 8ème échelon au 31/08 de l'année scolaire en cours (entre 1 an 6 mois et 0 jour (1a5m30j) et 2 ans 5 mois et 29 jours (2a5m29j) d'ancienneté dans le 8ème).

Rendez-vous du 9ème échelon (pour pouvoir être classé au barème avec tous les collègues des échelons 9 - 10 - 11 espérant accéder ensuite à la Hors Classe)

- Il concerne les personnels qui sont dans la 2ème année du 9ème échelon au 31/08 de l'année scolaire en cours (entre 1 an 0 mois et 0 jour et 1 an 11 mois et 29 jours d'ancienneté dans le 9ème)

Au delà de ces trois rendez-vous, les IEN peuvent mettre en place des visites d'accompagnement, mais elles ne sont pas liées à l'avancement, ce qui n'en fait pas des inspections type rendez-vous de carrière.

Les accès à la Hors Classe et à la Classe Exceptionnelle seront étudiés dans une CAPD au cours du mois de mai ou juin 2019. Le Dasen s'était engagé l'an passé à revenir sur les avis pour les accès à la Hors Classe.

Stop aux évaluations CP

Dans une lettre adressée le 14 janvier au locataire de la rue de Grenelle (lettre à retrouver en page 9), les syndicats d'enseignants constatent que la deuxième phase des évaluations CP, prévue pour fin janvier, s'engage dans les mêmes conditions que la première. Or, qu'il s'agisse des finalités, des contenus, des conditions de passation, de saisie et de remontée des résultats, les enseignants remettent très majoritairement en cause leur pertinence et leur utilité. Par ailleurs, « les résultats ne peuvent être considérés comme fiables et ne sont donc d'aucune aide aux enseignants sur les acquis des élèves. La saisie extrêmement chronophage, ainsi que la dépossession de l'analyse des résultats, n'ont fait qu'accroître le malaise ressenti par les enseignants, réduits à de simples exécutants de tâches subalternes. »

Des objectifs douteux

Les syndicats interrogent également le ministre sur la manière de mener ces évaluations standardisées, pointant une grande confusion sur les objectifs, qui nourrit des inquiétudes quant aux visées du ministère. « Si l'objectif est d'évaluer le système éducatif, nous disposons déjà de beaucoup d'évaluations nationales et internationales et des évaluations sur échantillon sont suffisantes. Nul besoin donc de les généraliser. », souligne le courrier. À moins qu'il ne s'agisse d'utiliser ces évaluations pour imposer des pratiques, pour réduire la liberté pédagogique, pourtant nécessaire à l'efficacité d'enseignements adaptés aux besoins des élèves, voire pour évaluer le travail des enseignants au travers des résultats des élèves ?

Un abandon pur et simple

Les syndicats suspectent cette hypothèse. Et pour eux « Les premières pressions exercées par les corps d'inspection pour imposer telle méthode de lecture, l'usage d'un manuel, ou promouvoir des partis pris faisant fi de l'ensemble des résultats de la recherche, n'ont qu'un but : imposer une idéologie pédagogique et mettre au pas les enseignants. »

Pour les organisations signataires, c'est inacceptable. Elles demandent donc à Jean-Michel Blanquer l'abandon de ce protocole d'évaluation.

Finalités, contenus, conditions de passation, de saisie et de remontée des résultats : les évaluations CP du ministère ne sont ni au service des élèves ni à celui des enseignants. Pour le SNUipp, c'est donc toujours non.

Sans prendre en compte les remarques et les propositions de la communauté éducative, le ministère lance fin janvier une nouvelle phase d'évaluation dans les classes de CP, calquée sur la première et tout aussi sujette à caution.

Finalités, contenus, conditions de passation, de saisie et de remontée des résultats : ces évaluations ne sont ni au service des élèves ni à celui des enseignants. Elles n'ont pour objet que de permettre à la rue de Grenelle d'engager un pilotage

du système éducatif par les résultats, des changements dans les programmes et des méthodes qui n'ont pourtant pas fait leurs preuves.

C'est ce qu'avec le SNUipp-FSU, les autres syndicats ont fait valoir auprès du ministre, en lui demandant l'abandon du dispositif.

Pour le SNUipp, c'est donc toujours non. Il appelle les équipes d'écoles à s'emparer de la question et à décider ne pas faire passer ces évaluations.

PAROLE DE CHERCHEUSE, STELLA BARUK
« Ce que ces évaluations semblent laisser prévoir, c'est qu'avec les meilleures intentions du monde, le petit sujet connaissant qui entre en classe aujourd'hui, a toute chance d'être regardé par l'institution scolaire comme un « sujet neuro-cognitif » qui, plutôt qu'un apprentissage, subira un entraînement, sur le mode sportif de la recherche de performance. »

PAROLE D'ENSEIGNANT
« Un document de dizaines de pages pour trouver comment remédier aux difficultés... Pas le temps ! C'est de la formation dont nous avons besoin ! Et les stages sont désormais inexistantes ! »
« Que dire aux parents face aux faibles résultats attendus pour un certain nombre d'élèves ? Car (...) de nombreuses erreurs relèvent de la non compréhension de la consigne ou de l'exercice, et non de difficultés d'apprentissage. Quand il ne s'agit pas d'exercices inadaptés au niveau des élèves... »

A retrouver sur notre site

<http://24.snuipp.fr/spip.php?article3742>

- Vidéo de Francette Popineau co-secrétaire du SNUipp-FSU



- 4 pages : Évaluer ? Aux enseignants de décider !
- Le Snuipp-FSU24 soutiendra et accompagnera tous les collègues qui rejoindront cette action.



Paris, le 14 janvier 2019

**COURRIER
UNITAIRE**

Monsieur Jean-Michel BLANQUER
Ministre de l'Éducation nationale
110 rue de Grenelle
75357 Paris Cedex 07

Monsieur le Ministre

La réunion organisée par le cabinet et la DEPP concernant la deuxième salve d'évaluations, n'a pas montré la volonté de tenir compte des remontées et des analyses du terrain et des représentants des personnels.

Suite à la passation de la première salve d'évaluations, les enseignants font le constat de nombreux dysfonctionnements qu'il s'agisse des finalités, du contenu, de la passation, de la saisie, de la remontée des résultats, comme de la communication aux familles et des remédiations proposées sur Eduscol. Très majoritairement, ils remettent en cause leur pertinence et leur utilité.

Enquêtes et témoignages montrent que ces évaluations sont inadaptées aux jeunes élèves de CP et sont facteur de stress. Les consignes officielles de passation, source de confusion et de difficultés, ont dû être adaptées le plus souvent par les personnels. De fait, les résultats ne peuvent être considérés comme fiables et ne sont donc d'aucune aide aux enseignants sur les acquis des élèves. La saisie extrêmement chronophage ainsi que la déposition de l'analyse des résultats n'ont fait qu'accroître le malaise ressenti par les enseignants, réduits à de simples exécutants de tâches subalternes.

De surcroît, l'annonce des premiers résultats par voie de presse, alors que la phase de saisie n'était pas clôturée, a montré que ces évaluations ne servent pas l'intérêt des élèves et des enseignants, mais sont au service d'une justification de la politique mise en œuvre.

La phase deux des évaluations de CP, dans la continuité de la phase initiale, s'avère tout aussi inadaptée et présentera les mêmes travers. En excluant les enseignants des processus de conception, d'analyse et d'exploitation de ces évaluations, mais aussi en excluant toute remédiation issue des RASED, aucune réponse pertinente n'est apportée aux besoins identifiés.

La manière de mener les évaluations standardisées montre une grande confusion sur les objectifs des différentes formes d'évaluation dans et du système éducatif. Ce qui nourrit des inquiétudes quant aux visées du ministère dans l'évaluation des établissements. Si l'objectif est d'évaluer le système éducatif, nous disposons déjà de beaucoup d'évaluations nationales et internationales et des évaluations sur échantillon sont suffisantes, nul besoin donc de les généraliser.

A moins qu'il ne s'agisse d'utiliser ces évaluations pour imposer des pratiques, réduire la liberté pédagogique, pourtant nécessaire à l'efficacité d'enseignements adaptés aux besoins des élèves, voire pour évaluer le travail des enseignants au travers des résultats des élèves. Le ministère assure qu'il n'en est rien, il est permis d'en douter. Les premières pressions exercées par les corps d'inspection pour imposer telle méthode de lecture, l'usage d'un manuel, ou promouvoir des partis pris faisant fi de l'ensemble des résultats de la recherche n'ont qu'un but : imposer une idéologie pédagogique et mettre au pas les enseignants.

Pour les organisations signataires, c'est inacceptable et c'est pourquoi Monsieur le Ministre, nous demandons l'abandon de ce protocole d'évaluation.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, en l'expression de nos respectueuses salutations.

Francette POPINEAU

Co-Secrétaire Générale SNUipp-FSU

Norbert TRICHARD

Secrétaire Général
SNUDI-FO

Patrick DESIRÉ

Secrétaire Général
UNSEN-CGT Educ'Action

Stéphane CROCHET

Secrétaire Général
SE-UNSA

Fatna SEGHROUCHNI

Co-Secrétaire Fédérale
SUD-Education

Catherine NAVE-BEKHTI

Secrétaire Générale
SGEN-CFDT

Extrait du 4 pages : Évaluer ? Aux enseignants de décider !

Indispensable liberté pédagogique

La liberté pédagogique figure dans le code de l'éducation depuis 2005 : « La liberté pédagogique de l'enseignant s'exerce dans le respect des programmes et des instructions du ministre chargé de l'éducation nationale et dans le cadre du projet d'école ou d'établissement avec le conseil et sous le contrôle des membres des corps d'inspection ». Loin d'être un privilège corporatiste, la liberté pédagogique est une responsabilité tout autant qu'une nécessité. **Nécessité démocratique**, inscrite dans le projet de Condorcet dès la Révolution Française, d'une indépendance du savoir et de sa transmission par rapport à l'autorité politique. **Nécessité en terme d'efficacité** dans la mesure où l'enseignement ne peut être une application à la lettre de prescriptions, ignorantes des contingences et imprévus des situations d'apprentissage. L'enseignant est nécessairement concepteur de son travail, faisant en permanence des choix face à des situations impossibles à modéliser. **Nécessité pragmatique** en fin : c'est l'enseignant qui fait classe, l'institution doit lui faire confiance dans l'exercice de ses missions.

« Les évaluations standardisées font souvent l'objet d'une instrumentalisation politique »

Une même évaluation peut-elle servir à évaluer le système éducatif et le progrès des élèves ? Les évaluations standardisées des compétences des élèves sont réalisées soit par le ministère, soit dans le cadre d'évaluations internationales (PIRLS pour l'école élémentaire). Le but de ces évaluations est d'établir des bilans réguliers et de comparer ceux-ci. Ces évaluations font souvent l'objet d'une instrumentalisation politique. À partir d'interprétations sommaires, le ministère décide parfois de recentrer davantage les apprentissages sur « les fondamentaux ». Ces évaluations ne sont pas appropriées pour guider le travail de l'enseignant dans sa classe. Celui-ci a besoin d'évaluations régulières beaucoup plus précises, en rapport direct avec ses séquences d'apprentissage afin de construire les feed-back nécessaires à l'égard des élèves pour lesquels les compétences visées ne sont que partiellement, voire pas du tout, atteintes.

Les stylos rouges

Regroupés dans un mouvement créé sur Facebook mi-décembre pour manifester leur colère, ces enseignants "Les Stylos rouges" revendiquent plus 60 000 membres.

Genèse du collectif

- Mi décembre, à la suite des annonces - et de l'absence d'annonces nous concernant - du Président de la République, est né un groupe Facebook intitulé les Stylos rouges.
- Ce groupe est dans la lignée de la libération de la parole des collègues lors de #pasdevagues au moment même où notre hiérarchie - à tout niveau - use et abuse du concept d'obligation de réserve.

De nombreuses revendications communes...

Leurs revendications reprennent largement celles de la FSU et du SNUipp-FSU :

- dégel du point d'indice
- augmentation des traitements, rattrapage du pouvoir d'achat perdu et reconnaissance du travail invisible
- limitation du nombre d'élèves par classe
- fin des suppressions de postes de personnels enseignants et administratifs
- davantage de moyens pour les élèves à besoins particuliers
- retrait du jour de carence
- avoir une véritable médecine de prévention

Position du SNUipp-FSU

- La porte-parole du SNUipp-FSU, Francette Popineau, a dit : « Il n'y a pas de contradiction entre les "stylos rouges" et les syndicats. » Les deux s'accordent pour pointer la responsabilité du pouvoir, des responsables politiques qui n'écourent pas les syndicats. »
- Dans l'académie de Bordeaux, le mouvement des Stylos rouges a interpellé les organisations syndicales pour demander leur soutien.

Après avoir consulté les syndiqués, le Conseil Syndical du SNUipp-FSU24 réuni le vendredi 18 janvier, a décidé de répondre aux Stylos rouges par le courrier visible ci-contre.

Chers collègues, COURRIER STYLOS ROUGES

- Notre syndicat est pour nous le moyen de nous organiser collectivement, dans le temps, pour discuter et pour agir ensemble dans un même but.
- Il est le garant de notre fonctionnement démocratique organisé, dans ses prises de positions, ses décisions, ses actions.
- Nos statuts, nos mandats ont été élaborés avec le plus grand souci démocratique, aux niveaux départemental et national. Ils sont rediscutés régulièrement lors des congrès.
- Notre syndicat est notre maison commune construite par les efforts de nos adhérents depuis maintenant 25 ans, avec l'objectif de renouveler les pratiques syndicales.
- Elle est ouverte à tous ceux qui se reconnaissent dans notre projet et nos pratiques, encore une fois, élaborés collectivement.
- Nous constatons que vos revendications sont proches des nôtres et nous sommes, bien entendu, prêts à vous rencontrer pour en discuter.

Nous espérons que vous comprendrez qu'il n'est pas possible pour nous de vous accorder à priori un soutien moral et matériel inconditionnel, mais que cette position de principe n'est pas un refus d'échanger ni de faire un bout de chemin ensemble.

Bien syndicalement, le CS du SNUipp-FSU24

Les gilets jaunes

Par Stéphane Sirot, historien, spécialiste du syndicalisme- (Fenêtre sur cours 453)

Les gilets jaunes mettent-ils les syndicats hors-jeu ?

Je ne pense pas. Le besoin d'organisation reste présent et les syndicats restent un instrument qui fonde une manière de s'organiser. Les Gilets jaunes eux-mêmes fonctionnent d'ailleurs en micro-organisation locale. En revanche ce mouvement, comme d'autres, montre une capacité de construction, de revendications, en dehors des structures traditionnelles. Cette mobilisation nationale, qui est parvenue de façon inédite à durer et à obtenir des concessions, interroge les structures pérennes qui sont en effet menacées.

Pourquoi des méfiances réciproques ?

D'abord, on a constaté ces quarante dernières années un phénomène de désyndicalisation. Depuis 1995, aucun mouvement de travailleurs n'a fait fléchir un gouvernement, du coup l'efficacité des organisations syndicales semble réduite. De plus, à force de s'inscrire dans le dialogue social, elles ont pu être perçues comme des relais de l'institution s'inscrivant dans une vaste sphère du pouvoir institutionnel. Elles n'apparaissent plus comme une opposition. Il y a un brouillage de leur image entre pouvoir et contre-pouvoir. De leur côté, les syndicats, continuent de concevoir leurs pratiques dans des formes ritualisées de négociations collectives ou de luttes, avec peu d'impact concret. Ils ont alors été mis face à un mouvement qui a adopté des pratiques de rapports de force et de lutte de classe moins familières ou raisonnables. Les syndicats se sont aussi mis à distance en raison de craintes liées à des revendications

premières sur les taxes, qu'ils considèrent comme des outils de redistribution sociale.

Quels prolongements possibles ?

La diversité du mouvement ne permet pas de tabler sur un prolongement politique stable. En revanche, on peut parier sur des rééditions de ce type de mobilisation, avec un phénomène d'exemplarité. Cela interroge donc les syndicats sur leurs pratiques, le système de délégation et sur leur usage des réseaux sociaux qui reste encore modeste. Or ces derniers créent de nouvelles dynamiques et concourent à une demande forte des individus de participer à une construction collective de la démocratie.

Motion du SNUipp-FSU24

Le Conseil Syndical du SNUipp-FSU Dordogne réuni le 18 janvier 2019 continue de soutenir et appelle à rejoindre pacifiquement les rassemblements et les marches organisées par les « Gilets Jaunes » pour :

- plus de justice fiscale et sociale
- plus de démocratie
- la défense des services publics en milieu rural

Il dénonce par ailleurs les lois « anti-casseurs », les arrestations arbitraires et les violences policières qui ont émaillé les dernières manifestations.

A retrouver sur notre site

<http://24.snuipp.fr/spip.php?article3754>

Permutations 2018-2019

99 demandes de départ de Dordogne ont été enregistrées par la DSDEN24. Nous sommes actuellement dans la phase de vérification des barèmes et ce jusqu'au 5 février, date la prochaine CAPD. Les résultats définitifs seront connus le lundi 4 mars.

Sur notre site vous trouverez :

- Les statistiques détaillées
- Le calendrier
- La fiche de suivi syndical

lien vers l'article :

<http://24.snuipp.fr/spip.php?article3558>



<http://24.snuipp.fr/spip.php?article3750>



<http://24.snuipp.fr/spip.php?article3668>

lien vers l'article :

<http://24.snuipp.fr/spip.php?article3668>



Intégrer le 2nd degré

Fin décembre et début janvier sont parues les deux circulaires pour intégrer le 2nd degré.

- par la voie du détachement
- par la voie de la liste d'aptitude

Le retour des dossiers de candidature doit se faire avant la fin de janvier.

lien vers les articles :

<http://24.snuipp.fr/spip.php?article3718>

<http://24.snuipp.fr/spip.php?article3726>



AESH : gagner un métier

« Gagnons un véritable métier ! » La campagne du SNUipp-FSU concerne la professionnalisation et la reconnaissance des accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH).

Le syndicat a produit plusieurs documents en direction des AESH, à retrouver sur notre site national.

Se rendre du le site

<https://www.snuipp.fr/pages/aesh-avs#des-informations-supplimentaires>



Retraité.e.s : action du 31 janvier

Le 31 janvier le Groupe des 9 (dont fait partie la FSU) invite tous les retraité.e-s à déposer des « cadeaux » devant les sièges des députés de la majorité qui ont voté sans états d'âme toutes les « réformes ». La moindre des civilités démocratiques veut qu'ils les réceptionnent et fassent parvenir au président le message des retraité.e-s :

« Reprenez vos cadeaux ! »

Rendez nous notre pouvoir d'achat !

L'article en entier est visible sur notre site

<http://24.snuipp.fr/spip.php?article3758>



Circulaire Temps Partiel/Dispo/Congé Parental pour 2019-2020

La circulaire temps partiel pour l'année scolaire 2018-2019 a été publiée sur le site de la DSDEN 24, le 7 décembre 2018.

Nous accompagnerons tous les collègues qui subiraient un refus de temps partiel sur autorisation. L'an passé seul 1/3 des temps partiels sur autorisation avaient été accordés ; nous tenterons cette année d'obtenir l'accord pour tous les temps partiels sur autorisation.

lien vers l'article :

<http://24.snuipp.fr/spip.php?article3668>



Les fermetures en rural dénoncées en musique

Les fermetures de classes en rural pour abonder les dédoublements ont été au cœur des luttes du SNUipp-FSU en 2018. Elles risquent d'être à nouveau au menu des cartes scolaires à venir. Le chanteur creusois Gauvain Sers en a fait une chanson, "Les oubliés", dont le clip va être tourné, en janvier, dans l'école du village de Ponthoile, dans la Somme.

L'article en entier est visible sur le site

<https://www.snuipp.fr/actualites/posts/gauvain-sers-chante-l-ecole-de-ponthoile>



Agenda

Nous y étions :

Décembre

- Élections 2018

Lundi 14 janvier

- CDAS
- GT mouvement

15 et 16 janvier

- Conseil national

Vendredi 18 janvier

- Conseil syndical

Vendredi 25 janvier

- CHSCT

Mardi 05 février

- CAPD

Lundi 11 février

- CDAS

Nous y serons :

Jeudi 7 février

- CTSD 1er degré carte scolaire

Jeudi 14 février

- CDEN 1er degré carte scolaire

Février - Mars : dates importantes

- **14 février** : CDEN carte scolaire
- **4 mars** : Diffusion individuelle des résultats aux candidats à la mutation
- **11 mars** : Ouverture inscriptions mouvement départemental
- **27 mars** : Fermeture inscriptions mouvement départemental
- **12 avril** : CAPD résultats du mouvement (1ère phase)

Facebook



Programmation des RIS

Les dates de ces réunions d'informations syndicales peuvent varier en fonction de contraintes de dernière minute. Chaque collègue a droit à 9 heures d'information syndicale par année scolaire. Cela correspond chez nous à 3 RIS dans l'année. Déduction possible des heures de présence aux RIS, des 18h d'animations pédagogiques (que la RIS et l'animation aient lieu en même temps OU non) et/ou des 6h de la journée de solidarité. Les enseignants intéressés par une RIS doivent informer leur IEN au moins une semaine avant la réunion syndicale. Les informations concernant les calendrier et modèles de lettres pour participer sont sur notre site à l'adresse suivante :

<http://24.snuipp.fr/spip.php?article3424>

Mercredi 23 janvier - 14h00

Ris départementale spéciale direction d'école (à la Bourse du Travail)

Mardi 5 mars - 17h00

Ris Périgueux (à la Bourse du Travail)

Ris Bergerac (à la Maison des Syndicats)

Jeudi 7 mars - 17h00

Ris Terrasson (école Jacques Prévert)

Mardi 12 mars - 17h00

Ris Thiviers (à l'école élémentaire)

Mardi 19 mars - 17h00

Ris Nontron (à l'école élémentaire Anatole France)

Ris St Léon sur l'Isle (à l'école élémentaire)

Jeudi 21 mars - 17h00

Ris Ribérac (à l'école élémentaire)

Mardi 26 mars - 17h00

Ris secteur de Sarlat (salle polyvalente de Beynac à côté de l'école)

Jeudi 28 mars - 17h00

Ris Secteur Lalinde (lieu à déterminer)

A retenir

Voici une liste non exhaustive des opérations administratives traitées par la DSDEN en CAPD ou CTD. Les dates sont données à titre indicatif ; elles peuvent varier d'une année à l'autre.

Liste d'aptitude direction

- Dépôt du dossier (mi-octobre)
- Résultats Capd (janv)

CAFIPEMF

- Dépôt du sujet de mémoire (oct)
- Dépôt dossier d'inscription (nov)

Retraite

- Dépôt du dossier (fin septembre)

Supplément familial de traitement

- Retour du dossier (mi-octobre)

Promotions

- CAPD (nov)
- Accès hors classe (mai-juin)

CAPASH

- Dépôt du dossier (en décembre)
- Résultats Capd (en mars)

Permutations informatisées

- Ouverture du serveur (novembre)
- Résultats (début mars)

Intégrer le 2nd°

- Dépôt du dossier (en janvier)
- Résultats Capn (en juin)

Congés formation professionnelle

- Dépôt du dossier (en février)
- Résultats Capd (en mars)

Temps partiel

- Dépôt du dossier (fin mars)
- Résultats Capd (mai-juin)

Ineat-Exeat

- Dépôt du dossier (fin mai)
- Résultats Capd (mai-juin)

Mouvement

- 1ère phase (mars-avr)
- 2ème phase (avr-mai)
- 3ème phase (mai-juin)

Carte scolaire

- Début janvier (GT)
- Fin mars (CTD-CDEN)

« Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique de la section - Conformément à la loi du 8-01-78, vous pouvez y avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant, en vous adressant à SNUipp-FSU 24 Bourse du travail-26 rue Bodin-24029-PÉRIGUEUX CEDEX »

SNUipp-FSU Dordogne - Bourse du Travail - 26, rue Bodin - 24029 PÉRIGUEUX CEDEX

Téléphone : 05 53 08 21 25 - courrier : snu24@snuipp.fr - site : <http://24.snuipp.fr/>

Permanences : du lundi au vendredi de 9h à 13h et de 14h à 17h

répondeur téléphonique et courrier électronique hors permanences